



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 FÉVRIER 2024

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CERTIFICAT RADIOAMATEUR

Le service Fréquences et la Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) informent de la mise en place du nouveau certificat de BASE au Luxembourg.

Conjointement avec les clubs proposant des cours pour les radioamateurs, l'Institut a mis en place un nouveau certificat de BASE s'adressant à un jeune public ou à toute personne souhaitant acquérir des notions de base dans le domaine du radio amateurisme.

Ce certificat, déjà proposé par certains pays voisins du Grand-Duché de Luxembourg, forme, comme son nom l'indique, les candidats aux bases du radio amateurisme.

Le certificat de BASE complète l'offre existante, à savoir les certificats NOVICE et HAREC.

La première session d'examen se tiendra le 4 juin 2024.

Les modalités ainsi que les conditions d'inscription pour les candidats peuvent être consultées sous www.ilr.lu et toute demande de renseignement à ce sujet peut être adressée à exam-amateur@ilr.lu.

Les clubs proposant des cours sont :

Luxembourg Amateur Radio Union a.s.b.l.
P.O. Box 85
L-9201 Diekirch
Adresse électronique : info@laru.lu

Radioamateurs du Luxembourg
P.O. Box 1352
L-1013 LUXEMBOURG
Adresse électronique : rl@rl.lu

Contact Presse

presse@ilr.lu

Tél.

28 228 256

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.